



MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'ACHAT PUBLIC ADAPTÉE - AVIS D'ATTRIBUTION

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Communauté de Communes Ambert Livradois Forez
15 avenue du 11 Novembre
BP 71
63600 AMBERT

B - Objet de la consultation.

Diagnostic de performance énergétique

C - Déroulement de la consultation

- Publicité : sans publicité ni mise en concurrence
- Date de la réunion d'analyse et attribution : 25/11/2022 à 14h00
- Délai de validité des offres : 120 jours
- Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : NON OU OUI

D - Composition de la commission d'achat publics adaptée

D1- Membres à voix délibérative :

| Nom et prénom | Qualité | Titulaire ou Suppléant |
|---------------------------|-----------------|------------------------|
| FORESTIER Daniel | Président | Titulaire |
| MÉNAGER Marc | Vice-Président | Titulaire |
| DAUPHIN François | Vice-Président | Titulaire |
| GORBINET Guy | Vice-Président | Titulaire |
| SAVINEL Jean | Vice-Président | Titulaire |
| LIENNART Didier | Vice-Président | Titulaire |
| ALLÈGRE-CARTIER Stéphanie | Vice-Présidente | Suppléant |
| RODIER Simon | Vice-Président | Suppléant |

AR Prefecture

063-200070761-20221125-2022_AFEAD_101-AR
 Reçu le 28/11/2022

PRUNIER Valérie

Vice-Présidente

Suppléant

PINTON Philippe

Vice-Président

Suppléant

FAVERSIENNE Michel

Vice-Président

Suppléant

D2- Membres à voix consultative :

| Nom et prénom | Qualité |
|---------------|---------|
| | |
| | |
| | |

E – Fonctionnement de la commission d’achat publics adaptée

■ Le quorum est atteint : NON

OUI

La commission

peut

ne peut pas

valablement délibérer.

■ Secrétariat de la commission d’achat publics adaptée : KAFIL Chamseddine

F – Elimination des offres

■ Nombre de plis reçus : 0

- Dans les délais : 0
- Hors délais non examinés : 0

■ Décision de la commission relative à l’élimination des offres :

élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d’analyse des offres

demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

G - Classement des offres

■ Décision de la commission relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d’analyse des offres, la commission:

AR Prefecture

063-200070761-20221125-2022_AFEAD_101-AR
Reçu le 28/11/2022

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions : 0

H - Avis d'attribution

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission donne un avis favorable:

- pour attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :
- de rendre le lot infructueux pour la raison suivante:
- de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstentions : 0

I – Signature des membres de la commission des achats publics adaptés

| Nom et prénom | Signature |
|---------------|-----------|
|---------------|-----------|

AR Prefecture

068-200070761-20221125-2022_AFEAD_101-AR
Reçu le 28/11/2022

Marc MÉNAGER

François DAUPHIN

Guy GORBINET

Jean SAVINEL

Didier LIENNART

Stéphanie ALLÈGRE-CARTIER

Simon RODIER

Valérie PRUNIER

Philippe PINTON

Michel FAVERSIENNE

